

REPRESENTATIVITE ET DIALOGUE SOCIAL DANS LES PME
L'UPA porteuse d'une double revendication

La concertation visant à transcrire dans la loi la « position commune » sur la représentativité, le financement des organisations syndicales et le développement du dialogue social dans les PME est engagée. De ce point de vue, la méthode employée par Xavier Bertrand tendant à associer les partenaires sociaux, signataires ou non, à chaque étape d'élaboration du texte, mérite d'être saluée.

Sur le fond, l'UPA approuve les réponses apportées par les partenaires sociaux en matière de représentativité et de financement des organisations syndicales, le texte apparaissant en effet de nature à légitimer et à renforcer la pratique des relations sociales en France.

En revanche, l'UPA considère qu'il est impératif d'agir rapidement et concrètement en faveur du développement du dialogue social dans les petites entreprises. Il est particulièrement regrettable que cette question ait été mise à l'écart de la négociation, occultant du même coup 92% des entreprises françaises (employant de 1 à 19 salariés). L'UPA est ainsi porteuse d'une double revendication en direction du Gouvernement :

- intégrer le développement du dialogue social dans les petites entreprises parmi les objectifs prioritaires du projet de loi en préparation ;
- rendre pleinement applicable l'accord du 12 décembre 2001 pour le développement du dialogue social dans l'artisanat.

Enfin, l'UPA conteste totalement l'article de la « position commune » prévoyant la création d'un groupe de travail composé des seuls représentants des organisations signataires*, en vue d'examiner le développement du dialogue social dans les petites entreprises.

Il en résulterait en effet que l'organisation des relations sociales dans les entreprises artisanales et dans l'ensemble des petites entreprises serait déterminée par des représentants des grandes entreprises et des PME. Quel crédit accorder à un groupe de travail dont les membres ne sont pas concernés par la question posée ? L'UPA ne manquera pas de s'opposer à une perspective aussi aberrante.

* La « position commune » du 10 avril 2008 a été signée par la CGT, la CFDT, le Medef et la CGPME, à l'exclusion de l'UPA, de la CFE-CGC, de la CFTC et de FO.

-UPA-
53, rue Ampère – 75017 Paris - Tél. : 01.47.63.31.31 - Fax : 01.47.63.31.10 - Mel : upa@upa.fr

Contact presse :
Jean-Côme Delerue – Tél : 01.47.63.31.31 – 06.77.64.40.78